

Pour la troisième année, Sony Music Publishing France s'associe au Festival Sœurs Jumelles pour offrir le **Prix Avant-Son pour la Production d'une Musique Originale pour l'Image.**

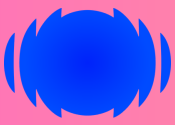
Sony Music Publishing accompagne le Festival Soeurs Jumelles depuis sa création car nous partageons les mêmes valeurs qui sont de créer des rencontres, de favoriser la transmission, l'inclusion, la valorisation des créatrices et créateurs.

Leader dans le secteur de l'Édition musicale, Sony Music Publishing a à cœur d'accompagner l'émergence de nouveaux talents et de mettre en lumière la musique et ses créateurs.

En parallèle du développement d'artistes et de leur répertoire, la musique à l'image constitue un des piliers du groupe Sony, présent à travers ses différentes entités présentes dans tous les secteurs de l'Entertainment : de la musique de film (Sony Pictures) à celle de jeux vidéo (Sony PlayStation) ainsi que l'animation ou la production de matériel audiovisuel.

Fidèle à cet ADN, c'est tout naturellement que Sony Music Publishing a créé, en partenariat avec Soeurs Jumelles, le **Prix Avant-Son**, comme un prolongement de son action de valorisation de la musique à l'image.

Le Prix Avant-Son souhaite récompenser l'échange créatif entre réalisation et composition, ainsi qu'un engagement significatif d'un producteur sur la musique. Il récompense des projets où musique et image s'écrivent ensemble, dès leurs conceptions.



SONY MUSIC
PUBLISHING



FESTIVAL
**Soeurs
Jumelles**

Une dotation sera remise par Sony Music Publishing au producteur afin de l'accompagner dans le financement de la musique originale.

Trois prix seront remis dans chacune de ces catégories :

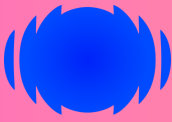
- **Fiction** (Long métrage, Unitaire, Animation) - Dotation de **10 000€**
- **Série** (TV, plateforme,web) - Dotation de **10 000€**
- **Documentaire** (Unitaire ou série) - Dotation de **5 000€**

Le binôme réalisatrice ou réalisateur/compositrice ou compositeur est invité à venir présenter son projet, sans image et sans musique, pendant une dizaine de minutes, devant un Jury de professionnels des secteurs de la musique et de l'image.

Notre objectif est de remettre la musique au centre de la création audiovisuelle afin qu'elle soit intégrée le plus en amont possible dans la production et dans le processus créatif d'un film, d'une série ou d'un documentaire, car n'oublions pas que le compositeur est le troisième auteur d'un film !

Nous sommes persuadés que la mise en lumière des collaborations inspirera d'autres créateurs et producteurs, et les encouragera à resserrer les liens entre la Musique et l'Image, nos Soeurs Jumelles !

Sans que cela soit obligatoire, cette dotation pourra être accompagnée d'un suivi éditorial et d'un soutien à la production exécutive de la musique, ainsi que d'une exploitation digitale de la bande originale.



SONY MUSIC
PUBLISHING

FESTIVAL
**Soeurs
Jumelles**

CRITÈRES DE CANDIDATURE

CRITÈRES GÉNÉRAUX

Les projets éligibles devront être en cours de production et ne pas avoir eu de diffusion.

Aucun élément audiovisuel ou musical ne sont attendus ni avant ni pendant les pitches.

Les maquettes, extraits, liens audio ou vidéo, même privés, ne seront pas pris en considération.

Les pitches prendront la forme d'un échange verbal entre réalisateurs.trices et compositeurs.trices autour de leur collaboration artistique pour la création de la musique du projet.

La candidature sera déposée par le producteur audiovisuel qui devra :

- **Être un producteur audiovisuel français** (quelle que soit la part de la coproduction française dans le projet)
- **Justifier de la garantie d'un distributeur** (accord, lettre d'engagement ou document équivalent)
- Avoir signé un contrat de commande de musique originale avec une **compositrice ou un compositeur membre de la SACEM**.
- **Ne pas être éditeur à plus de 50% de la musique originale** sauf si valorisation spécifique de l'acquisition des droits éditoriaux.
- Investir un **budget minimum de 25.000€** pour la musique de **film et de série**, et de **8.000€** pour la musique d'un **documentaire**, dans le respect des dispositions légales en vigueur en droit social et droit d'auteur.
- Avoir suivi une **formation VHSS** et fournir l'attestation correspondante.

DURÉE DE LA MUSIQUE

Au moins 20 minutes par projet (long métrage, épisode d'une série, documentaire).

ÉLÉMENTS À FOURNIR

Le dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

- Formulaire complété et signé
- Synopsis du film/série/documentaire
- Note d'intention musique du réalisateur et du compositeur
- Nom du réalisateur + CV
- Nom du compositeur + CV
- Nom du Producteur + Présentation
- Distributeur ou diffuseur (si plateforme directement)
- Budget total du film/série/documentaire
- Budget musique détaillé : budget de production de la musique originale, budget des titres pré existants et de supervision musicale et/ou prod exécutive, autres aides demandées/obtenues
- Copie du contrat de commande de musique originale, mentionnant une prime d'inédit
- Attestation VHSS



SONY MUSIC
PUBLISHING

FESTIVAL
**Sœurs
Jumelles**

CRITÈRES DE CANDIDATURE

MODE DE SOUMISSION

Le dossier doit être soumis entre le 14 avril 2026 et le 29 mai 2026.

Il doit être envoyé via WeTransfer (ou équivalent) à l'adresse suivante :

prix.avant-son@sonymusicpub.com

CRITÈRES DE SÉLECTION & PRÉSENTATION DU PROJET

À l'issue de la période de candidature, 4 finalistes seront sélectionnés dans la catégorie Long Métrage, 3 dans la catégorie Séries, et 3 dans la catégorie Documentaire, après analyse des dossiers artistiques, techniques et financiers.

Les finalistes par catégorie viendront présenter en binôme composé du (de la) réalisateur.ice et du (de la) compositeur.ice leur projet durant le Festival Sœurs Jumelles (15 minutes maximum par projet) devant le jury et le public professionnel, au cours de pitch sessions.

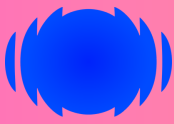
Les binômes devront pouvoir se rendre disponibles pour venir à Rochefort pour présenter leur projet le 24 juin 2026.

DÉPLACEMENTS

Les binômes finalistes seront invités à venir au Festival Sœurs Jumelles pour présenter leur projet devant le jury.

Sony Music Publishing, en partenariat avec le Festival Sœurs Jumelles, prendront en charge les frais d'hébergement (1 nuit d'hôtel), les petits-déjeuners et déjeuners, ainsi que les accréditations pour les binômes : réalisateur.ices et le compositeur.ices (maximum 2 personnes)

Le déplacement du producteur restant à sa charge.



CRITÈRES DE CANDIDATURE

ATTRIBUTION DU PRIX AVANT-SON

Les dotations seront attribuées par le vote secret d'un jury constitué de 5 professionnels de la musique et de l'image : producteurs.ices audiovisuels, compositeurs.ices, réalisateurs.ices, acteurs.ices, superviseurs musicaux...

Lors des délibérations, le jury s'engage à respecter les critères suivants :

- Garantie de l'anonymat des votes
- Présentation équitable des projets
- Garantie de la confidentialité des débats et des résultats
- Sensibilité à la parité et à la diversité

Le jury délibèrera à la suite des présentations des binômes, et désignera un lauréat par catégorie.

La remise des prix aura lieu au cours du Festival Sœurs Jumelles.

Les producteurs lauréats s'engagent à faire figurer au générique de leurs films :

« La musique de ce film a reçu le Prix Avant-Son / Sony Music Publishing France / Festival Sœurs Jumelles » - accompagné des logos de Sony Music Publishing et de Sœurs Jumelles

CALENDRIER

- Du 14 avril au 29 mai 2026 : envoi des candidatures
- 5 juin 2026 : Annonce des finalistes par catégorie, soit 10 finalistes
- 24 juin 2026 : Pitch des 10 finalistes et Remise des Prix Avant-Son au Festival Sœurs Jumelles, Rochefort



FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Catégorie (Unitaire, série, documentaire) :

Titre du projet :

Budget total du projet :

Nom de la structure de production audiovisuelle (+ joindre présentation) :

.....

Adresse :

Téléphone : Adresse e-mail :

Nom du producteur/productrice :

Distributeur/Diffuseur :

Nom de la réalisatrice/réalisateur (+ joindre CV) :

Nom de la compositrice/compositeur (+ joindre CV) :

Budget musique originale (y compris production exécutive) :

Budget musique pré-existante (y compris supervision) :

Répartition des droits éditoriaux et montant des apports éventuels :

.....

Etat d'avancement du projet (prépa, tournage, montage) :

.....

Date de 1ère diffusion/sortie :

SIGNATURE

.....

DOCUMENTS A JOINDRE

- Présentation structure de production
- CV réalisateur
- CV compositeur
- Synopsis film
- Note d'intention musique
- Contrat de commande de musique originale
- Budget musique détaillé (budget de production de la musique originale, budget des titres pré existants, fee de supervision musicale et/ou prod exécutive, autres aides demandées/obtenues)
- Attestation VHSS